

NATIONS UNIES

CONSEIL
DE TUTELLE



Distr.
LIMITEE

T/COM.10/L.27
10 septembre 1969
FRANCAIS
ORIGINAL : ANGLAIS

COMMUNICATION EMANANT DE LA MUNICIPALITE DE NGERCHELONG, DISTRICT
DES PALAOS, ILES CAROLINES OCCIDENTALES, CONCERNANT LE TERRITOIRE
SOUS TUTELLE DES ILES DU PACIFIQUE 1/

(Distribuée conformément à l'article 24 du règlement intérieur du Conseil de
tutelle)

MUNICIPALITE DE NGERCHELONG

District des Palaos

Iles Carolines occidentales

96940

RESOLUTION MUNICIPALE No 1-69

RESOLUTION

Exigeant que la Military Project Agency qui est actuellement en train de construire des installations militaires dans la commune de Ngerchelongs (district des Palaos) verse un loyer aux autorités municipales de Ngerchelongs pour l'utilisation des terres.

CONSIDERANT que la Military Project Agency fait actuellement usage à Ngerchelongs d'installations situées sur des terres qui appartiennent à la municipalité de Ngerchelongs;

CONSIDERANT que ces terres situées à Ngerchelongs ne sont utilisées par la Military Project Agency qu'à des fins militaires, et que la municipalité n'en bénéficie pas; et

CONSIDERANT qu'aucune date n'a été fixée pour l'évacuation par la Military Project Agency des terres qu'elle occupe dans la commune de Ngerchelongs;

1/ Le même texte a été communiqué au Conseil de sécurité.

EN CONSEQUENCE, IL EST DECIDE par le Conseil municipal de Ngerchelong que la Military Project Agency qui a des installations sur les terres de la commune de Ngerchelong dans le district des Palaos versera un loyer pour l'utilisation de ces terres;

IL EST DECIDE EN OUTRE que le montant du loyer à verser et les conditions de paiement du loyer pour l'utilisation de ces terres seront fixés par le Conseil municipal de Ngerchelong;

IL EST DECIDE EN OUTRE de communiquer les copies authentifiées de la présente résolution au Conseil de tutelle et au Conseil de sécurité de l'Organisation des Nations Unies, au Congrès de la Micronésie, au Ministère de la marine du Gouvernement américain à Washington, D.C., au Haut Commissaire du Territoire sous tutelle des Iles du Pacifique, à la Législature du district des Palaos et à l'Administrateur du district.

ADOPTÉ à l'unanimité par le Conseil municipal de Ngerchelong le 22 août 1969.

Authentifié par :

Le Chef de la municipalité
de Ngerchelong,

(Signé) illisible

Le Magistrat de la commune
de Ngerchelong,

(Signé) illisible
